



SELARL Vétérinaire Ma Campagne

Ma Campagne – Châteauneuf-sur-Sarthe – 49330 Les Hauts d'Anjou – 02 41 69 80 69
ZAC des Varennes – 49125 Briollay – 02 41 42 11 55

www.veterinairemacampagne.com // clinvetchateauneuf@orange.fr

L'ARRIVÉE DU CHIOT DANS LA FAMILLE

LES CONSEILS VÉTÉRINAIRES DE BASE

1. L'éducation

Il est important de commencer l'éducation de votre chiot dès son arrivée dans la famille et absolument avant 4 mois d'âge pour éviter de laisser s'installer de mauvais acquis. Toute la famille "à deux pattes" doit y participer.

Les conseils proposés ci-dessous ne donnent qu'une idée limitée de ce que doit être l'éducation préventive de votre chiot, nous pouvons vous proposer une conduite accompagnée vétérinaire lors de vos premiers pas avec le chiot.



Première approche de ce nouveau service :

o *L'attachement :*

Arrivé chez vous, votre chiot va vouloir remplacer sa mère qu'il vient de quitter par une personne qui lui apportera chaleur et réconfort dans ce nouveau monde à découvrir. Il faut donc lui donner confiance (câlins, caresse, jeu ...), mais tout en restant le maître du "jeu" : c'est vous qui décidez quand et comment. **Toujours être à l'initiative.**

o *L'imprégnation :*

Elle consistera à exposer votre chiot à un maximum de stimuli (animaux d'autres espèces, enfants, foule, circulation ...) mais progressivement. Cela évitera que votre animal ne développe de la crainte ou de l'agressivité vis-à-vis de choses qu'il n'aura pas appris à (re)connaître.

o *La propreté :*

Votre chiot doit au maximum faire dehors.

Respecter son **horloge interne** : sortir systématiquement après son réveil ou un repas. L'accompagner dehors, le féliciter s'il fait ses besoins et favoriser la récompense pour améliorer la rapidité d'acquisition. Dire "**OUI, BIEN !**".

Ne pas punir si on le prend pas en flagrant délit, par contre le gronder (ton de la voix grave, "NON!") si on le surprend à mal faire.

Surtout ne pas nettoyer en face de lui.

o *La hiérarchie :*

Votre chiot arrive dans un nouvel environnement : il va devoir trouver sa place dans cette hiérarchie. Il se sentira d'autant mieux qu'il aura une place de dominé, ainsi il n'aura pas le stress de maintenir la place du chef. C'est vous le chef ! C'est à vous de donner les ordres et les limites à respecter ; voici deux exemples :

- ✓ Lui donner son repas après vous et ne rien donner à table
- ✓ Lui imposer un couchage et des accès limités à une ou deux pièces L'ordre hiérarchique inclut les adultes et les enfants par rapport au chien.

o *L'inhibition de la morsure :*

Le chiot doit apprendre à ne plus mordiller, stopper le en appuyant sur le dos et ne surtout pas le stimuler avec des jeux ou simplement les mains.

L'éducation de votre chiot est primordiale pour qu'il vive harmonieusement avec toute la famille. Il y a beaucoup d'autres conseils éducatifs à développer (ordres simples, marche en laisse, sortie, jeux ...), la liste n'est pas exhaustive.

Prenez l'éducation de votre chien comme un jeu quotidien !

2. Les antiparasitaires

A savoir.

Les parasites internes (vers intestinaux) et externes (puces) sont liés dans un cycle biologique : Il est nécessaire de traiter sur les deux fronts!

o La vermifugation :

Les animaux sont porteurs de parasites internes qui peuvent provoquer des vomissements, de la diarrhée et des pertes de croissance.

Il faudra donc les vermifuger régulièrement :

- ✓ dès l'âge de 15 jours et jusqu'à l'âge de 2 mois : traitement tous les 15 jours
- ✓ de l'âge de 2 mois à l'âge de 6 mois : traitement tous les mois
- ✓ adulte : le calendrier de vermifugation sera à adapter en fonction du mode de vie de votre animal et de ses risques de contamination.

o Anti puces et anti tiques :

Le traitement est à renouveler régulièrement.

Différentes présentations et molécules : spray, pipette, collier ... vous seront proposées.

3. L'alimentation

L'alimentation de votre animal sera à adapter en fonction de son âge, de sa taille, de son poids adulte et de son statut hormonal.

Il vous est possible de réaliser une ration ménagère ; mais attention les proportions doivent être bien respectées pour un chien en croissance ! Il sera primordial de peser et calculer chaque apport en protéines, glucides et lipides.

Les croquettes adaptées à votre animal offre l'avantage d'un équilibre nutritionnel.

N'oubliez pas un chien doit manger après ses maitres,
ne lui donnez pas de nourriture à table.

4. La stérilisation (à partir de 6 ou 8 mois en fonction des races)

o Chez la femelle :

La stérilisation des femelles présente des avantages liés à la protection contre les tumeurs mammaires qui représentent 50% des cancers de la peau chez la chienne vieillissante, et contre les troubles ovariens et utérins.

La stérilisation chirurgicale diminue le risque d'apparition des tumeurs mammaires.

Plus l'opération est réalisée tôt, même avant les premières chaleurs, plus l'effet protecteur est important.

o Chez le mâle :

L'intérêt de la stérilisation est surtout lié à l'absence de développement de tumeurs testiculaires, aux pathologies prostatiques et à une diminution de la libido.

A savoir ...

Les animaux stérilisés ont tendance à une augmentation de l'appétit et à une prise de poids. Il est donc conseillé de réguler leur apport journalier. Une incontinence peut également se développer à long terme. Ces phénomènes sont parfaitement gérables au long terme avec une hygiène de vie adaptée.

5. Avoir un chien, un chat : une responsabilité et des obligations !

o *L'identification : le tatouage ou la puce électronique*

Vous venez d'adopter un chien à titre gratuit ou onéreux, sachez que tout animal cédé doit être identifié et avoir un certificat de cession.

Elle est obligatoire depuis 1999 selon la loi du 6 janvier 1999. Le fichier central enregistre vos coordonnées. L'identification permet de vous déclarer comme propriétaire de votre animal. S'il est perdu, blessé et apporté à un vétérinaire, vous serez contacté.

N'oubliez pas de signaler tout changement de propriétaire ou d'adresse.

o *La vaccination :*

La vaccination de l'animal est une responsabilité du propriétaire. Elle n'est pas obligatoire sauf pour certains cas particuliers (voyage à l'étranger, chiens de catégorie). Le protocole vaccinal sera mis en place en fonction du lieu de vie de votre animal et de ses déplacements.

o *Les chiens de catégorie :*

Certains chiens sont considérés, par la Loi, comme chiens dangereux. Ils peuvent être de races ou par leur morphologie être assimilable à ces races.

Dans certains cas, il sera nécessaire de réaliser une diagnose de race à partir de l'âge de 8 mois.

o *Le chien mordeur :*

En cas de morsure, il vous sera demandé de réaliser :

- ✓ Trois visites de contrôle de bonne santé de l'animal. Votre vétérinaire vous remettra alors un certificat à chaque visite.
- ✓ Une consultation de comportement : cette consultation vous permettra de comprendre pourquoi votre animal a mordu et comment prévenir et éviter d'autres accidents.

Ces deux formalités sont obligatoires!